

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

I. Le cadre général du budget

L'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation ; elle est disponible sur le site Internet de la commune.

Le compte administratif est le bilan financier de l'ordonnateur qui doit rendre compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées. Il retrace toutes les recettes et les dépenses réalisées au cours de l'année par la collectivité. A ces réalisations, se rajoutent les restes à réaliser en investissement (dépenses et recettes engagées mais non réalisées), qui seront reportés sur l'exercice N+1. Il constitue l'arrêté des comptes de la collectivité à la clôture de l'exercice budgétaire et intervient au plus tard le 30 juin de l'année N+1.

Le compte administratif 2020 a été voté le 29 mars 2021 par le Conseil Municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouverture des bureaux.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le compte administratif de la collectivité.

II. La section de fonctionnement

a) Généralités

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Les recettes de fonctionnement correspondent principalement aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, garderie, concessions cimetière, droit de stationnement...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées essentiellement par l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les salaires du personnel municipal, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

b) Les principales dépenses et recettes de la section :

DÉPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
Dépenses courantes	231 971,22 €	Recettes des services	41 923,16 €
Dépenses de personnel	441 838,08 €	Impôts et taxes	941 943,00 €
Autres dépenses	106 509,00 €	Dotations et participations	124 148,76 €
Autres dépenses de gestion courante	109 112,53 €	Autres recettes de gestion courante	59 041,63 €
Dépenses exceptionnelles	750,00 €	Recettes exceptionnelles	5 596,78 €
Dépenses financières	46 869,19 €	Recettes financières	79,86 €
Provisions		Autres recettes	4 832,65 €
Total dépenses réelles	937 050,02 €	Total recettes réelles	1 177 565,84 €
Charges (écritures d'ordre entre sections)	73 499,56 €	Produits (écritures d'ordre entre sections)	15 248,43 €
Total général	1 010 549,58 €	Total général	1 192 864,27 €

La Commune a poursuivi son effort de rationalisation des dépenses réelles de fonctionnement, pour pouvoir financer les opérations d'équipement du budget principal et du budget lotissement sans avoir recours à une augmentation de fiscalité et en évitant le recours à l'emprunt, malgré une nouvelle baisse de la dotation globale de fonctionnement versée par l'Etat.

c) La fiscalité

Taux des impôts locaux 2020 (inchangés depuis 2014) :

Foncier bâti (FB) 11.63 %
 Foncier non bâti (FNB) 38.03 %

III. La section d'investissement

a) Généralités

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Elle regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- en recettes : les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus et les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement).

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
Dépenses d'équipement	883 619,76 €	Recettes d'équipement	500 546,31 €
Dépenses financières	69 728,92 €	Recettes financières	442 384,99 €
Total dépenses réelles	953 348,68 €	Total recettes réelles	942 981,30 €
Dépenses d'ordre	15 248,43 €	Recettes d'ordre	58 153,13 €
Total général	968 647,11 €	Total général	1 001 134,43 €

c) Les principales opérations réalisées en 2020

- Poursuite ou achèvement des opérations engagées lors des exercices précédents : travaux de restructuration de la Mairie et de la Salle Poligny, rénovation de la montée d'escalier 6 cours des Platanes, défense incendie (PEI Rodets et Eygalières), aménagement du cimetière, travaux d'accessibilité ERP tranche 3, aménagement City Park
- Aménagement de la Place de l'Ancien Moulin
- Modifications du PLU
- Extension du réseau électrique et télécom consécutive aux permis de construire délivrés
- Rénovation de l'éclairage des courts de tennis et mise en place d'un défibrillateur au Club House
- Acquisition d'un véhicule pour le service technique
- Achats divers matériels et mobiliers

d) Les recettes financières reçues :

- FCTVA : 174 642,35 €
- Taxe d'aménagement : 55 877,82 €
- Excédents de fonctionnement capitalisés : 210 664,82 €.

- de l'Etat : 208 736,00 €
- de la Région : 40 000,00 €
- du Département : 186 533,00 €

Envoyé en préfecture le 02/04/2021
 Reçu en préfecture le 02/04/2021
 Affiché le
 ID : 026-212601967-20210329-DB202102-BF

IV. Les données synthétiques du budget – Récapitulatif

Section de fonctionnement

Dépenses	1 010 549,58 €
Recettes	1 192 864,27 €
Soit un excédent de	182 314,69 €

Section d'investissement

Dépenses	968 647,11 €
Recettes	1 001 134,43 €
Soit un excédent de	32 487,32 €

Le résultat global de l'exercice 2020 est de 214 802,01 €.

Compte tenu du résultat reporté de l'exercice 2019 d'un montant de – 97 536,14 €, du solde des restes à réaliser de l'exercice 2020 d'un montant de 5 860,00 € en recettes, laissant apparaître un besoin net de la section d'investissement de 68 477,50 €, le résultat définitif de l'exercice 2019 s'élève donc à 123 125,87 €.

b) Principaux ratios

Population Montéléger : 1946 habitants
 Dépenses réelles de fonctionnement : 481 € par habitant
 Produit des impositions directes : 257 € par habitant
 Recettes réelles de fonctionnement : 605 € par habitant
 Encours de la dette : 621 € par habitant
 Les charges du personnel reviennent à 227 € par habitant (moyenne départementale des communes de même strate à 261 € par habitant)
 Capacité dynamique de désendettement : 4,74 années.

V. Le compte administratif du budget annexe « Lotissement Saint Amand »

En 2016, la commune a acquis un terrain destiné à la réalisation d'une opération d'aménagement sous forme de maisons individuelles afin de créer une offre de logements équilibrée et de qualité. L'ensemble des opérations liées à ce lotissement sont inscrites dans un budget annexe à celui de la commune. En 2020, il a été procédé à la vente du dernier lot (12 commercialisés).

Section de Fonctionnement

Dépenses	217 825,46 €
Recettes	109 815,40 €
Soit un déficit de	108 010,06 €

Section d'Investissement

Dépenses	0,00 €
Recettes	58 496,63 €
Soit un excédent de	58 496,63 €

Le résultat de l'exercice 2020 est de – 49 513,43 €.

Compte tenu du résultat reporté de l'exercice 2019 d'un montant de 530 984,76 € le résultat définitif de l'exercice 2020 s'élève donc à 481 471.33 €.

Fait à Montéléger, le 30 mars 2021.



Le Maire,
 Marylene PEYRARD.